

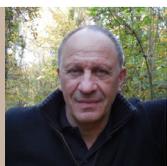
NOTRE FORÊT

La revue des
propriétaires privés en

Régions Centre-Val de Loire et Île-de-France



Nos forêts : valeur patrimoniale et vision d'entreprise



La forêt revêt depuis toujours une valeur patrimoniale, mais il devient actuellement impératif d'y ajouter une vision d'entreprise. L'adaptation rapide au changement climatique, aux impératifs économiques, aux nouveaux défis industriels et environnementaux impose une gestion très réactive et adaptée.

Ainsi, les impératifs de compensation carbone et les marchés qui en découleront deviendront une opportunité exceptionnelle pour les forestiers.

Apprenons à associer sylviculture de qualité et réponse à ces nouveaux marchés du carbone. De nombreux opérateurs se lancent actuellement sur ce secteur. Le forestier, pour pouvoir en bénéficier, doit maîtriser ces nouveaux rouages et savoir s'entourer de professionnels qualifiés, les CRPF, experts, gestionnaires, coopératives sauront répondre à nos attentes.

Enfin, le label bas carbone sera l'un des outils que le forestier devra connaître, garant auprès des entreprises de la qualité des projets portés, il constituera alors une signature d'excellence.

Rémi FOUCHER

Président du Syndicat des Propriétaires Forestiers Privés d'Île-de-France



Le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) est une délégation du CNPF*, l'établissement public en charge du développement de la gestion durable des forêts privées. Il répond gratuitement à toutes les questions des propriétaires forestiers.

* CNPF : Centre National de la Propriété Forestière. Il regroupe l'ensemble des CRPF et l'Institut pour le Développement Forestier (IDF).

■ Actualité p 02

■ Gestion p 03-05

Bilan santé des forêts 2020 : 3 années consécutives de sécheresse estivale...

DOSSIER - La typologie des peuplements à Chênes prépondérants (1/2)

■ Filière p 06-07

Thèse : adaptation socio-écologique de la gestion forestière aux incertitudes

Valoriser le tremble de nos régions : c'est maintenant possible !

■ Pratique p 08-09

Le Label Bas Carbone n'aura plus de secrets pour vous !

Împôt sur le revenu : vous avez tous quelque chose à déclarer !

■ Information syndicale p 10

■ Information des régions p 10

■ Courrier des lecteurs p 11

■ Vos prochaines réunions p 12

■ Vos contacts p 12

Retrouvez tous ces articles sur
ifc.cnpf.fr

Stages IDF 2021 dans vos régions

Le pôle formation de l'Institut pour le développement forestier, le service recherches et développement du CNPF propose dans son **catalogue 2021**, plusieurs formations dans les régions Centre-Val de Loire et Île-de-France.



Olivier Marteau © CNPF

Les formations IDF près de chez vous :

- **Flore des forêts des plaines et collines** : de l'identification au diagnostic écologique du 18 au 21 mai (3 jours) dans le Loiret (45)
- **Les enjeux de la santé des forêts** du 16 au 17 juin (2 jours) à Orléans (45)
- **Initiation SIG (Système d'Information Géographique) avec QGIS** du 23 au 24 juin (2 jours) à Orléans (45)
- **Zonages environnementaux et gestion forestière : mode d'emploi** du 14 au 15 septembre (2 jours) à Orléans (45)
- **Les chiroptères et la gestion forestière** du 5 au 8 octobre (3,5 jours) à Rambouillet (78)
- **Usage du Guide pratique de l'équilibre forêt-gibier** les 12 et 14 octobre (2,5 jours) à Champrond-en-Gâtine (28)

Pour tous renseignements et inscriptions, contactez Christine Clément au 02 38 71 91 14, ou par courriel : idf-formation@cnpf.fr

Retrouvez toutes les informations sur le site www.foretpriveefrancaise.com

Propriétaire d'un bois, d'une forêt ?
Avec **laforetbouge.fr** entretenez vos bois !

La Forêt bouge
UN COACH NUMÉRIQUE GRATUIT 24/24 ET 7/7J

Humour ou réalité ?

Mâître Sylviculteur,
Tenait dans son patrimoine une forêt.
Un acheteur, par les arbres alléchés
Lui tint à peu près ce langage.
"Hé ! bonjour, Monsieur le sylviculteur.
Que d'arbres pour l'heure,
Veillez qu'ils ne meurent !
Sans mentir, si vos frondaisons
Se rapportent à votre maison,
Vous avez la plus belle propriété de la région."
À ces mots, Maître Sylviculteur ne se sent plus de joie,
Il prend son stylo et signe le contrat.
L'acheteur s'en saisit et dit : "Mon bon Monsieur,
Apprenez que tout flatteur
Vit aux dépens de celui qui l'écoute.
Cette leçon vaut bien quelques chênes,
châtaigniers et feuillus précieux, sans doute."
Le sylviculteur, honteux et confus,
Jura, mais un peu tard, qu'on ne l'y prendrait plus.

Morale : Recherchez les meilleures conditions techniques et financières d'exécution de votre vente de bois ainsi que des garanties de paiement des bois en faisant par exemple appel à une coopérative forestière, un gestionnaire forestier ou à un expert forestier agréé.

Antoine de LAURISTON
Ingénieur au CRPF

Arbocentre devient Fibois Centre-Val de Loire

L'association interprofessionnelle de la Filière Forêt-Bois en Région Centre-Val de Loire, anciennement **Arbocentre**, devient **FIBOIS Centre-Val de Loire** à compter de janvier 2021 !

**ARBOCENTRE
DEVIENT**



L'association a pour mission le développement durable de la filière forêt-bois, dans ses aspects économiques et environnementaux. Ses actions s'articulent autour des grands thèmes suivants :

- Développer le Bois Energie ;
- Favoriser l'essor de la construction en bois ;
- Renforcer les compétences de la filière ;
- Valoriser la ressource forestière régionale ;
- Améliorer la compétitivité de la filière.

Le CRPF travaille depuis des années avec Arbocentre et maintenant avec Fibois Centre-Val de Loire.

Bilan santé des forêts 2020 : 3 années consécutives de sécheresse estivale...

Les correspondants-observateurs du Département de la Santé des Forêts (DSF) surveillent la santé de vos bois (1).

Températures record et déficits en pluviométrie

Avant octobre 2020, nos régions ont enregistré **16 mois consécutifs avec des températures moyennes mensuelles supérieures aux normales** : du jamais vu. Octobre a également mis fin à **3 mois de très fort déficit de pluviométrie**. Ces conditions défavorables à la végétation, pour la troisième année consécutive, ont marqué la santé de nos forêts : surfaces parcourues par les **incendies** en progression, **mortalité** en moyenne de 20 % dans les plantations de l'année.

Châtaigniers et pins sylvestres toujours inquiétants

De nouveaux foyers de la **maladie de l'encre** ont été observés sur châtaignier, les dépérissements sont tels qu'ils peuvent remettre en question sa sylviculture dans les secteurs touchés, notamment en Ile-de-France.

Le pin sylvestre est nettement impacté par des **dépérissements** sur toute la région Centre-Val de Loire, avec notamment de grandes surfaces en Brenne et Orléanais/Giennois. Pour l'instant, la Sologne où le pin sylvestre est le plus présent, ne présente qu'une **mortalité diffuse** (*lisière, peuplements clairs*). L'Ile-de-France est aussi concernée en forêt de Fontainebleau.

Suintements sur chênes

Quelques signes d'affaiblissements sont observés sur les chênes, parmi lesquels des **écoulements noirâtres** sur le tronc à toute hauteur. Causés par des **attaques d'agrile** ou des **embolies**

gazeuses, ce symptôme est la conséquence des conditions climatiques difficiles ces trois dernières années et la preuve de l'affaiblissement des chênes. Ces peuplements seront donc à **surveiller**, d'autant plus que la présence observée du **bombyx disparate** et de la **chenille processionnaire du chêne** augmente le risque d'observer encore des dépérissements les prochaines années (2).

Les essences secondaires également touchées

Nous avons également pu observer des signes de « faiblesses » sur des essences dites secondaires : flétrissement prématuré des feuilles sur **bouleaux**, dépérissement localisé de **charmes**, développement de la maladie de la suie sur **érable**.

Le pin maritime aussi

Essence en progression dans les plantations de nos régions, le pin maritime est cette année en **5ème position des essences signalées avec problèmes par les correspondants observateurs en région Centre**. Au stade de la plantation, on y observe fréquemment la **rouille courbeuse** à proximité de trembles, ou des **phénomènes de verse** sur les stations les plus riches : le pin maritime est plutôt une essence convenant aux terrains les plus pauvres, dans le cas contraire la forme des arbres est souvent mauvaise.

On observe la présence de **cochenille du pin maritime** en peuplements adultes, heureusement sans impact réel pour le moment en région Centre-Val de Loire. Mais des sécheresses récurrentes et



Jérôme Rosa © CNPF

Il va falloir s'adapter !

une surface de pin maritime grandissante pourraient être favorables à une pullulation de cochenilles, affaiblissant les arbres, puis favorisant le développement de pathogènes secondaires (*sténographe, hylésine du pin*) ou de la pyrale attirée par les écoulements de résines.

Aucune essence « miracle » n'échappe donc aux variations climatiques extrêmes ou aux attaques parasitaires. Il est plus que jamais conseillé de diversifier au maximum les peuplements et de bien diagnostiquer les potentialités des sols pour choisir les essences les plus adaptées.

Jérôme ROSA

Correspondant Département des Forêts

(1) résumé des bilans annuels du pôle inter-régional nord-ouest de la santé des forêts pour les régions Centre-Val de Loire et Ile-de-France, (2) enquête 2020 du DSF sur l'état sanitaire de la chênaie (2020)

Les correspondants-observateurs du DSF pour la forêt privée sont à votre service. Chaque technicien de secteur du CRPF est correspondant-observateur (contact page 12). Mais aussi deux experts forestiers locaux :

- **P. BOIRON** dans l'Indre patrice.boiron@wanadoo.fr 06.17.83.04.11
- **P.-E. LELIEVRE** dans le Loiret pe.lielievre@sylvocab.com 06.71.26.51.63

DOSSIER - La typologie des peuplements à Chênes prépondérants (1/2)

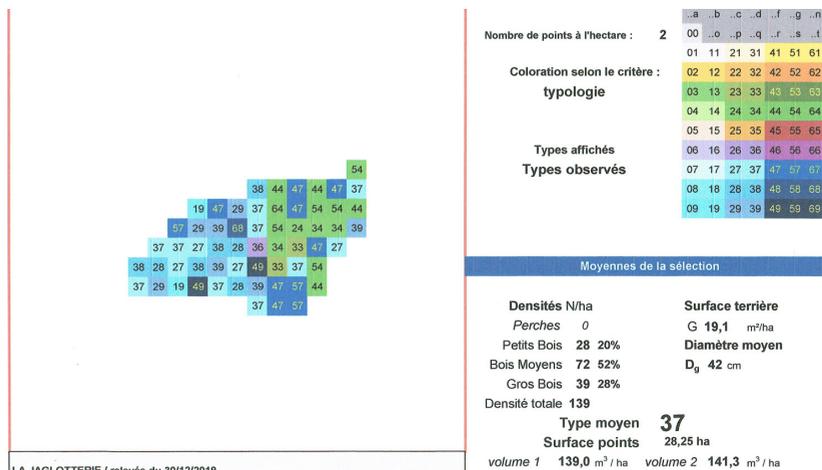
Un outil de description facile, précis et rapide : 20 ha par jour et par personne !

Ce dossier vous propose la méthodologie détaillée avec exemples de l'utilisation de la clef de typologie des peuplements à Chênes prépondérants. Réalisez vous-même **cartes des mosaïques** de peuplements, **triangles des structures** vous permettant de mieux décrire et visualiser vos peuplements et ainsi d'**adapter vos choix de gestion**.

Les relevés terrain

La description d'un peuplement de chênes peut se faire en choisissant le **taux d'échantillonnage** (4 points/ha tous les 50 mètres ou 2 points/ha tous les 70 mètres). Boussole en main, arpentage au pas étalonné, jauge d'angle et compteur triple dans la poche, bombe de peinture, fiche de saisie et crayon sous le coude, la description peut démarrer !

- Noter le numéro de placette sur l'arbre le plus proche ;
- Déterminer la **composition** du peuplement (*essences de la futaie, essences du taillis*) ;
- Estimer la **richesse** du peuplement en m²/ha à l'aide de la jauge d'angle ;
- Décrire la **structure** en



LA JAGLOTTERIE / relevés du 30/12/2019

Carte mosaïque

comptant grâce à un tour d'horizon entre 10 et 20 arbres en distinguant les **Petits Bois** (PB : diamètre 17,5 à 27,5 cm), les **Bois Moyens** (BM : 27,5cm à 47,5cm) et les **Gros Bois** (GB : 47,5 cm et plus).

- Répéter cette opération tous les 50 ou 70 mètres (*selon maillage choisi*) ;
- Saisir toutes les données sur le tableau ci-après

Ensuite, commence l'analyse des données en utilisant le logiciel "**cartyp 2010.xls**" (*téléchargeable gratuitement sur le portail du CRPF*). Le résultat donne une **cartographie sous forme de mosaïque de couleurs**. Chaque carré

correspond à un numéro de **type de peuplement**. La **couleur caractérise la structure** et son intensité illustre la **richesse du peuplement**.

Carte mosaïque

Les résultats sont rapides et précis et permettent d'obtenir le **type de peuplement moyen** avec des caractéristiques en **nombre de tiges par ha en PB, BM et GB**. Après de nombreuses vérifications, nous pouvons affirmer que ces données sont très proches de celles obtenues avec un inventaire pied à pied (*demandant 3 fois plus de temps de travail*).

Point d'arrêt			G	Structure				TYPE	Essences futaie			Essences taillis			Régénération		Qualité (A-B-C-D)				Type station
N°	n° colonne	n° ligne	m ² /ha	PB	BM	GB	dont TGB		Qs	Qp	chêne	charme	exploitable (oui/non)	nb perche	semis gaulis	PB	BM	GM	TGB		

DOSSIER - La typologie des peuplements à Chênes prépondérants (1/2)



Nombre de points à l'hectare : **2**

Coloration selon le critère : **typologie**

Types affichés
Types observés

..a	..b	..c	..d	..f	..g	..n
00	..o	..p	..q	..r	..s	..t
01	11	21	31	41	51	61
02	12	22	32	42	52	62
03	13	23	33	43	53	63
04	14	24	34	44	54	64
05	15	25	35	45	55	65
06	16	26	36	46	56	66
07	17	27	37	47	57	67
08	18	28	38	48	58	68
09	19	29	39	49	59	69

Moyennes de la sélection

Densités N/ha	Surface terrière
Perches 0	G 21,5 m ² /ha
Petits Bois 48 25%	Diamètre moyen
Bois Moyens 118 61%	D _g 38 cm
Gros Bois 27 14%	
Densité totale 193	
Type moyen 44	
Surface points 11,5 ha	
volume 1 150,3 m ³ /ha	volume 2 147,0 m ³ /ha

LA JAGLOTTERIE / relevés du 30/12/2019

Carte sous parcelles n°2

Cette première carte nécessite ensuite un travail d'analyse pour distinguer des zones de peuplements homogènes. Sur l'exemple, la carte se divise en deux types de peuplements.

À droite, la concentration de vert indique des peuplements à dominance de BM et à gauche, le bleu illustre des peuplements à dominance de BM-GB avec leurs

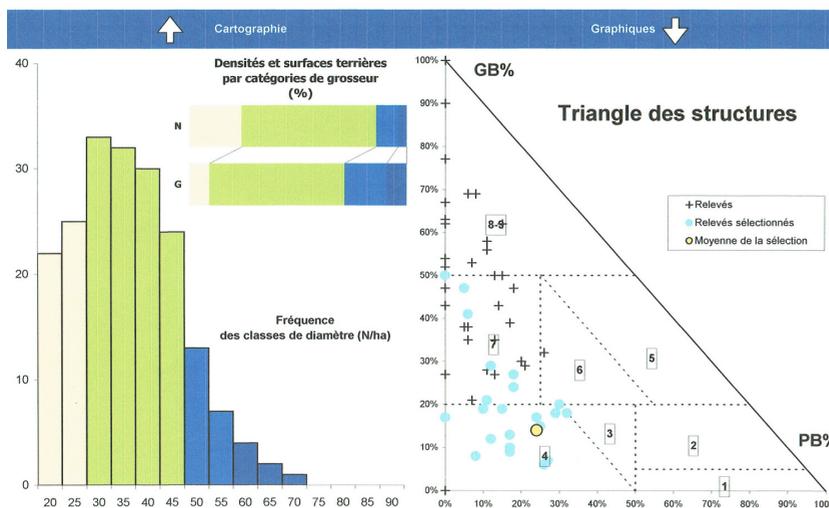
caractéristiques respectives (structure et richesse).

Triangles des structures

Le logiciel permet également de connaître la situation dans le triangle des structures. De façon générale, si le type moyen se situe sur le pourtour du triangle, la gestion préconisée sera généralement plutôt orientée vers un traitement régulier. Au contraire, si le

type moyen se situe proche du centre du triangle, le traitement irrégulier sera préférable.

Dans le cas présent, les 2 sous-parcelles seront traitées en conversion vers la futaie régulière (l'un au profit des BM, l'autre au profit des BM-GB). À noter, quelques îlots de GB (type 9) qui dans la mesure où la surface est sup. à 0.5 ha, pourront être régénérés par parquet (naturellement ou artificiellement).



Dossier à suivre...

Retrouvez la suite du dossier sur la clef de typologie des peuplements à Chênes prépondérants dans le prochain numéro de la revue "Notre Forêt" en juin 2021 avec le comparatif complet des résultats et performance de l'outil.

Bruno JACQUET
Technicien CRPF secteur Indre

Thèse : adaptation socio-écologique de la gestion forestière aux incertitudes

Un doctorant a exploré le sujet et nous apporte des nouvelles pistes de réflexions.

Timothée Fouqueray est originaire de la région Centre-Val de Loire. À 28 ans, ce doctorant a construit sa thèse sur **l'adaptation socio-écologique de la gestion forestière aux incertitudes climatiques**. À ce titre, Timothée a reçu en 2020, le prix national « Jeune Chercheur » décerné par le CNPF et la Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité. Découvrez ses travaux.

Pourquoi ce sujet ?

De nombreux programmes de recherches explorent la thématique du changement climatique et des forêts mais peu portent des **réflexions sur les conséquences des adaptations** mises en place.

À quoi bon s'adapter si l'on met en péril le fonctionnement des forêts ? Par exemple, favoriser les essences les plus résistantes à la sécheresse peut menacer les habitats naturels abritant de nombreuses espèces forestières.

En 2015, j'ai donc souhaité **explorer la réalité du terrain** pour mener ma propre enquête.

Quels ont été les angles d'attaque ?

J'ai choisi d'explorer un pan de l'adaptation aux changements climatiques encore peu

développé : **les innovations socio-économiques**.

Ces dernières peuvent compléter les revenus des forestiers (*vente de bois*) fragilisés par les variations climatiques et tout en renforçant le contact avec la société. Quelques exemples : la mise en place d'AOP (*appellation d'origine protégée*) valorisant la localité du bois, les financements de travaux compensatoires (*Label Bas Carbone*), le groupement collectif d'achat de bois de chauffage (*AMAP-bûche*).

Quels sont les résultats ?

Tout d'abord, j'ai pu affiner le niveau de connaissance et de préparation des forestiers face aux changements climatiques.

Tous les professionnels que j'ai pu rencontrer (*gestionnaires, propriétaires, élus, agents du CNPF, etc.*) considèrent le changement climatique comme un **enjeu majeur** où la meilleure réponse est la **diversification d'essences**. Pourtant focaliser les stratégies d'adaptation sur les essences n'est pas une réponse complète. En effet, pour assurer une réelle diversification, il faut considérer la gestion forestière **à l'échelle de la parcelle minimum voire du massif**.

Enfin, les résultats ont mis en évidence que les **outils socio-**



© Didier Goupy

La forêt inspire les jeunes chercheurs

économiques permettent de compléter les approches techniques. Cela m'a mené à concevoir un jeu sérieux permettant de **simuler la gestion forestière dans scénario de réchauffement climatique** : « Foster Forest ». Ce jeu permet à un groupe de forestiers de tester rapidement (*1/2 journée*), différentes options d'adaptations techniques et/ou socio-économiques pour en **évaluer les conséquences à long terme**.

Des conseils pour les propriétaires forestiers ?

Ne restez pas seuls ! L'adaptation aux changements climatiques implique des processus biologiques qui se jouent à de grandes échelles spatiales et temporelles qui dépassent la seule propriété privée. Une **gestion coordonnée** assure conjointement la viabilité de la faune et flore mais aussi de la production de bois. En ce sens, les organismes de **formation et d'accompagnement à la gestion forestière** tel que le CNPF sont les meilleurs atouts des propriétaires forestiers.

Et pour aller plus loin, n'hésitez pas à consulter le site www.fosterforest.fr

Propos recueillis par **Léa BOUBET**
Ingénieur CRPF

Valoriser le tremble de nos régions : c'est maintenant possible !

L'ensemble des acteurs de la filière forêt-bois s'est mobilisé afin d'étudier la valorisation du tremble local pour la fabrication de moules pour boulangeries

Depuis 2 ans, le CRPF participe au projet de valorisation du tremble, piloté par l'entreprise PANIBOIS (1), située près d'Orléans, et financé par le Ministère de l'Agriculture.

Le Tremble, un profil intéressant

PANIBOIS fabrique des moules de cuissons alimentaires en bois pouvant résister à des températures de 250°C à 300°C. L'essence utilisée pour la fabrication des moules est le tremble (*Populus tremula*), bois léger, se travaillant bien et résistant au pliage. Les autres essences testées comme les peupliers engendrent des problèmes qualitatifs pour cet usage (couleur foncée, bois pelucheux, résistance mécanique aléatoire, fortes odeurs).

Objectif : ressource locale

Pourtant le tremble actuellement utilisé par PANIBOIS provient de Russie. L'entreprise importe des feuilles de tremble déroulées en camion frigorifique à -20°C : coût important et le bilan carbone lourd... L'idée est donc de tester l'utilisation du tremble local dans un triple objectif : diminuer les coûts et l'impact environnemental, sécuriser les approvisionnements, valoriser une ressource très souvent négligée.

La filière mobilisée !

Le projet s'articule en 6 grandes actions qui couvrent l'ensemble



Michel Bartoli © CNPF

Un nouveau débouché gourmand pour le Tremble de nos régions !

de la chaîne amont-aval de la filière forêt-bois (voir schéma en bas de page).

Le CRPF a principalement contribué au repérage de lots échantillons de Tremble et de Grisard (2) en forêt privée dans 3 types de stations différents pour les comparer dans le cadre de l'étude. D'autre part, le CRPF a travaillé sur l'évaluation de la ressource locale en forêt privée en effectuant des croisements de bases de données (IGN, Merlin, PSG).

De très bons résultats

Premièrement, la station forestière où pousse le tremble ne semble pas influencer sur les qualités du bois. Deuxièmement, les paramètres de fabrication des moules étudiés (déroulage, usinage, etc.) sont plutôt favorables. Enfin, les essais boulangers sont concluants : pas d'odeur, peu de coloration, bonne tenue à la

cuisson.

Perspectives

Cette étude montre qu'il est possible d'accéder à un nouveau débouché durable pour le Tremble. Le CRPF pourra aider les forestiers à convertir leur taillis de Tremble peu productifs en peuplements de meilleure qualité, pour une valorisation jusque dans l'assiette des français. Quoi de plus satisfaisant que de manger une brioche cuite dans un moule en bois de sa forêt ?

Alain COLINOT
Directeur adjoint du CRPF

(1) : PANIBOIS – 45240 Marcilly en Vilette
www.panibois.com

(2) : Grisard, appelé Peuplier grisard, Peuplier blanc de Hollande ou Peuplier picard. Considéré comme un hybride entre le Tremble et le Peuplier blanc. Arbre à large amplitude avec une préférence pour la pleine lumière et les sols neutres et humides.



De l'amont à l'aval, tous les acteurs de la filière se sont mobilisés pour ce projet local d'avenir !

Le Label Bas Carbone n'aura plus de secrets pour vous !

Compensez vos émissions carbone en finançant des projets forestiers

La filière forestière dispose de véritables atouts face au contexte de **changement climatique**. Il est possible de mettre en valeur des pratiques forestières vertueuses (*bilan carbone*) par le biais de financements externes.

LBC : quésaco ?

Le Label Bas Carbone offre un cadre et une réelle reconnaissance de ces pratiques. Il certifie les réductions d'émissions d'un projet forestier et s'adresse à toute entreprise, collectivité territoriale, établissement public ou particulier souhaitant compenser de façon volontaire ses émissions de carbone.

Comment ça marche ?

À ce jour, 3 « méthodes » (ou itinéraires techniques de gestion sylvicole) ont été validées par le Ministère de la Transition Écologique.

Le boisement de terres agricoles, terres abandonnées et friches embroussaillées ou en cours d'embroussaillage (*volume initial inférieur à 15 m³ bois fort/ha*). Ces terres doivent ainsi être **non-forestières depuis au moins 10 ans** (*surface min. 0,5 ha*).

La reconstitution de forêts dégradées, autrement dit,

le reboisement de parcelles boisées (*surface min. 0,5 ha*) détruites par un **incendie**, une **tempête** (*taux de chablis ou volis > 40 %*) ou subissant un **dépérissement intense** entraînant une situation **d'impasse sylvicole**. Elle concerne des parcelles forestières ayant subi des **dégâts lourds depuis moins de 5 ans**, suite à un événement catastrophique naturel ou non.

La conversion de taillis en futaies sur souche où il s'agit de passer d'une gestion de taillis à une gestion de futaie pour des taillis bien venants (*surface min. 0,5 ha*) comme le châtaignier, par exemple.

D'autres itinéraires sylvicoles pourront être présentés au Ministère de la Transition Écologique et validés dans le futur.

Et le propriétaire alors ?

Par ces « méthodes », le Label Bas Carbone apporte une **possibilité de financement** pour tout propriétaire forestier, qu'il le soit en nom propre, en indivision ou au travers d'une forme juridique (*GF, GFA, GFR, SCI, etc.*).

Des **conditions d'éligibilité** communes aux « méthodes » et spécifiques à chacune d'elles ont

LABEL BAS CARBONE

Faites financer votre projet forestier par ceux qui veulent compenser leur carbone !

été déterminées :

- Garantir le maintien de l'état boisé des parcelles durant 30 ans ;
- Intégrer le projet dans un document de gestion durable ;
- Analyser en amont les aides publiques existantes (*Non-éligibilité du projet aux aides publiques, aides publiques < ou = à 50 % du coût du boisement/reboisement, ou encore aides publiques inexistantes*) ; etc.

Le Label Bas Carbone peut être **cumulé à des aides publiques** reconnues comme "insuffisantes".

Découvrez un **projet Label Bas Carbone en Île-de-France** dans le prochain numéro de Notre Forêt !

Vous avez un projet forestier correspondant au Label Bas Carbone ou cela vous intéresse ?

Nous vous invitons à consulter la page web www.cnpf.fr/carbone.

Vous pouvez aussi contacter Virginie LEMESLE, par mail à virginie.lemesle@cnpf.fr ou au 06 14 52 88 55.

Virginie LEMESLE
Technicienne CRPF du secteur
Yvelines, Val-d'Oise, Essonne hors
Gâtinais, correspondante carbone

Impôt sur le revenu : vous avez tous quelque chose à déclarer !

Grâce à une fiscalité adaptée les propriétaires ont tout intérêt à entretenir leurs bois.

Y a-t-il un impôt sur le revenu en forêt ? Comment ça marche ?

La fiscalité s'est adaptée pour éviter une trop forte imposition le jour de la récolte du bois.

Basé sur la production estimée de la forêt, valorisé par catégorie de produits susceptibles d'être récoltés puis des charges forfaitaires déduites, c'est ainsi que le **revenu cadastral** a été élaboré. Il sert de base à deux impôts :

- **L'impôt sur le foncier non bâti** (la *taxe foncière*) reçu automatiquement (sauf si son montant est inférieur à 12€).
- **L'impôt sur le revenu**, représentatif des coupes de bois. Le sylviculteur n'a pas à déclarer le montant de ses ventes de bois mais le **revenu cadastral** de ses parcelles boisées, tous les ans, vente de bois ou non.

Où déclarer ?

Avec la déclaration en ligne, il faut cocher la case "**je perçois des revenus agricoles**". Cela permettra le moment venu de déclarer le montant voulu. Le forfait évoqué ci-dessus se déclare case 5 HD, 5 ID ou 5 JD. Il se déclare également aux cases 5HY, IY ou JY en vue des prélèvements sociaux sur ces revenus.

Concrètement, que déclarer ? Où trouver le montant à déclarer ?

Il s'obtient :

- Par **addition des revenus cadastraux des parcelles boisées** à partir du relevé de propriété 2020 (natures de culture BT, BS, BR, BF, BP, BO, BM et B

de la colonne GR/SSGR),

- Par report du **montant indiqué dans la case "Base du forfait forestier"** figurant sur l'avis de taxe foncière payée en 2020 (ce montant n'est pas forcément le bon notamment en cas de changement de nature de culture intervenu).

Le revenu réel des ventes de bois ne doit jamais être déclaré.

Y a-t-il des réductions d'impôt sur le revenu ?

Cela concerne les boisements, reboisements et régénérations naturelles si une déclaration de changement de nature de culture a été produite.

Et la location du droit de chasser ?

La location du droit de chasser est aussi un revenu à déclarer dans la catégorie des **revenus fonciers**. En début de déclaration en ligne, il faut cocher la case "**je perçois des revenus fonciers**".

Elle se déclare en microfoncier si l'ensemble des revenus fonciers est < 15.000 €, sur l'imprimé 2044 si les revenus sont > 15 000 €. Pour des recettes cumulées < 15.000 €, la déclaration peut être faite sur l'imprimé 2044 (pour 3 ans).

DEFI : réduire son impôt

Jusque fin 2022 l'Etat encourage l'investissement forestier (DEFI) en réduisant l'impôt sur le revenu selon le type d'investissement forestier :

- Acquisition de parcelles et cotisation d'assurance tempête ;
- Travaux forestiers et contrat de gestion avec un expert ou une coopérative.

Pour les travaux :

- forêt d'au moins 10 ha d'un



Ce petit rappel sur la fiscalité forestière ne fera de mal à personne !

Florent Gallois © CNPF

seul tenant (sans seuil minimal si le propriétaire adhère à une coopérative), dotée d'une garantie de gestion durable au moment des travaux ;

- réduction d'impôt : 18 % des dépenses (25 % si adhésion à coopérative ou GIEFF) avec report possible sur 4 ans si la dépense excède 12 500 € pour un couple, 6 250 € pour une personne seule,
- en groupement forestier la dépense est répartie au prorata des parts de chaque membre, puis le plafond annuel de dépense s'applique à chaque associé.

À l'heure du plan de relance ou des besoins de remplacement des peuplements déperissants, **il ne faut pas négliger ce crédit d'impôt**. Naturellement, pour en bénéficier, il y a des conditions à remplir selon le type de DEFI.

Pour 2021

Les **revenus cadastraux de 2020** sont réévalués de 0,2%. Il suffit de multiplier ceux de 2020 par 1,002 à nature de culture et classe égale.

Un stage FOGFOR de 2 jours sur la fiscalité en forêt est programmé les 12 et 26 avril à Orléans : inscrivez-vous !

Antoine de LAURISTON
Ingénieur au CRPF
02 38 53 78 04

Écologie et économie



Le plan de relance de l'État reconnaît l'importance de la forêt française dans sa contribution à l'atténuation du **changement climatique** et pour sa production de bois de qualité. Cette reconnaissance est la bienvenue alors que l'exploitation de la forêt fait l'objet d'attaques sociales répétées où grand public et médias **opposent l'écologie à l'économie**.

C'est méconnaître une vérité : **une sylviculture dynamique orientée vers la production de bois d'œuvre contribue à la préservation de l'environnement** : captation de CO₂, protection de la biodiversité, filtration de l'eau, et **permet d'atteindre un équilibre financier**, nécessaire au renouvellement des peuplements mais bien loin d'un enrichissement personnel.

Le forestier est un acteur du développement durable : c'est le message porté par votre syndicat.

Antoine de Roffignac

Président du Syndicat des Forestiers Privés de Touraine

Duramen : Appel à Projets Loiret

Duramen peut vous aider à financer votre projet ! L'association recherche pour l'un de ses mécènes un projet de plantations forestières de 1 ha dans le Loiret entre Orléans, Montargis et Sully-sur-Loire.



Duramen est une association de mécénat environnemental soutenue par les acteurs de la filière forêt-bois dont le CRPF.

Contact
02.38.41.80.05
duramen@arbocentre.asso.fr

Informations des régions

Réunion à venir : allier oiseaux et gestion forestière, comment s'y prendre ?

Une réunion de vulgarisation à destination des propriétaires forestiers et gestionnaires est organisée en partenariat entre le CRPF, la Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire (*animatrice du site Natura 2000 Lac de Rillé et Forêts d'Anjou et de Touraine*) et la LPO (*Ligue de Protection des Oiseaux*).

L'objectif est à la fois de mieux **connaître les oiseaux du territoire** et leurs interactions avec le milieu forestier. Cette réunion sera également le moment idéal pour échanger sur les pratiques sylvicoles favorables à l'avifaune et contribuer ainsi à **maintenir ou améliorer le potentiel attractif des forêts**.

Cette réunion est également présentée dans le cadre du **mois de la biodiversité "Naturellement dehors"** permettant de mettre en avant toutes les actions en lien avec cette thématique d'intérêt



Avez-vous des Geais dans vos Chênes ?

général. Retrouvez le programme complet sur le portail de l'Agence Régionale de la Biodiversité (www.biodiversite-centrevaldeloire.fr).

Rendez-vous le 31 mai matin en Touraine sur le périmètre du Site Natura 2000 "Lac de Rillé et forêts voisines d'Anjou et de Touraine". À cette période des

nidifications, pensez à prendre vos jumelles !

Pour plus d'information et vous inscrire, contactez **Marine LAUER**, ingénieur Environnement CRPF par téléphone au 06 14 52 88 80 ou par mail à marine.lauer@cnpf.fr



Laforetbouge.fr

J'ai entendu parler du site laforetbouge.fr, j'ai un ordinateur mais je n'ose pas me lancer, par où commencer ? Mr J du Loiret



Vous pouvez commencer par vous **créer votre compte propriétaire** sur laforetbouge.fr. Ainsi vous aurez accès plus rapidement aux **6 services** de façon adaptée et individualisée. Plusieurs fonctionnalités sont mises à la disposition une fois inscrit : **localiser sa propriété** via une cartographie, connaître sa parcelle grâce à un **descriptif du type de bois**, découvrir l'**itinéraire sylvicole adapté** à son peuplement, s'informer sur la **réglementation en vigueur**...

Un accès à un **annuaire professionnel** permet d'obtenir une sélection pertinente d'entreprises par rapport à un besoin. Vous pourrez aussi comprendre comment se compose le **prix du bois**, consulter des données régionales sur le marché des bois ainsi que sur le coût des interventions et des travaux forestiers. Des actualités ou des documents de vulgarisation sont aussi consultables sur le site de [laforetbouge](http://laforetbouge.fr).

Enfin, vous pouvez vous lancer dans l'aventure de la **télétransmission de votre PSG** sur le site en 13 étapes successives ! Rédigez vous-même votre PSG sur laforetbouge.fr et télétransmettez-le au CRPF pour son agrément.

Si jamais vous ne comprenez pas de suite l'utilisation des services de [laforetbouge](http://laforetbouge.fr), vous trouverez sur le site des **vidéos et tutoriels** pour guider vos premiers pas. Alors connectez-vous !

Léa BOUBET
Ingénieur CRPF

Apiculture & Forêt

Je souhaiterais favoriser l'apiculture sur ma propriété boisée. Quels organismes puis-je contacter et comment dois-je m'y prendre pour avoir une gestion favorable aux abeilles ? Mme L. de Sologne



Anthony Cubaynes © CNPF

Produisez du miel dans votre forêt et favorisez la biodiversité !

En tant qu'amateur, si vous souhaitez installer des ruches il est impératif de **suivre une formation** afin d'apprendre le métier d'apiculteur.

D'ailleurs, la filière apicole en région Centre-Val de Loire est bien développée, vous pouvez donc aussi, travailler en partenariat avec un apiculteur professionnel en passant par diverses structures locales (*associations, syndicats, etc.*).

L'ADAPIC (*Association pour le Développement de l'Apiculture en région Centre*) et le CRPF portent actuellement un projet sur cette thématique en Centre-Val de Loire. Grâce à des **réunions de vulgarisation organisées dans chaque département**, vous pouvez bénéficier de conseils en sylviculture et de contacts d'apiculteurs pour mettre le pied à l'étrier.

Vous apprendrez que les peuplements de **châtaigniers et de robiniers** sont particulièrement recherchés mais que la présence d'une nourriture diversifiée et riche pour maintenir les colonies en bonne santé pendant les périodes difficiles est tout aussi important. Une forêt comportant une grande diversité d'essences ainsi que la présence de certains milieux annexes (*étangs et saulaies, prairies, landes, etc.*) rend la forêt plus accueillante pour l'installation de ruchers.

Quoi de meilleur que le miel de votre forêt ?

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter le **programme des réunions** sur le site web du CRPF ifc.cnpf.fr Menu "Se former et s'informer" rubrique réunions forestières puis réunions Forêt & Apiculture.

Marine LAUER
Ingénieur Environnement CRPF

Vos contacts

CRPF d'Île de France et du Centre-Val de Loire :

02 38 53 07 91 - ifc@cnpf.fr

Délégation d'Île de France : **Xavier JENNER**

01 39 55 25 02

Cher : David HOUMEAU

07 77 94 95 52 - david.houmeau@cnpf.fr

Eure-et-Loir : Laurence PLAIGE

06 27 63 13 74 - laurence.plaige@cnpf.fr

Indre : Bruno JACQUET

06 14 52 88 84 - bruno.jacquet@cnpf.fr

Indre-et-Loire : Franck MASSÉ

06 14 52 88 52 - franck.masse@cnpf.fr

Sologne sud et est du Loir-et-Cher :

Clément DESCHAMPS

06 14 52 88 33 - clement.deschamps@cnpf.fr

Loir-et-Cher nord et Sologne ouest :

Aurelien FEVRIER

06 14 52 88 40 - aurelien.fevrier@cnpf.fr

Loiret : Thomas VARQUET

06 14 52 88 64 - thomas.varquet@cnpf.fr

Yvelines, Val-d'Oise, Essonne, Petite Couronne :

Virginie le MESLE

06 14 52 88 55 - virginie.lemesle@cnpf.fr

Seine-et-Marne : Raphaël TREMBLEAU

06 03 71 89 92 - raphael.trembleau@cnpf.fr

CETEF du Berry : Adrien DURIAUX

Tél. : 06 88 57 14 06

GVF d'Eure et Loir : Denis GOISQUE

Tél. : 02 37 24 46 90

CETEF Perche et Beauce : Pierrick COCHERY

Tél. : 01 34 83 19 44

CETEF de l'Indre : Julie TALLIER

Tél. : 02 54 61 61 45

CETEF de Touraine : Franck MASSÉ

Tél. : 02 47 48 37 90

GDF du Loir-et-Cher : Florian VINCENT

Tél. : 02 54 55 20 00

GEDEF Loiret-Sologne :

Tél. : 02 38 71 90 38

Peuplier Centre-Val de Loire : Franck MASSÉ

Tél. : 02 47 48 37 90

Chambre d'agriculture de région Ile-de-France :

François QUAGNEAUX

Tél. : 01 39 23 42 43

GDF d'Île-de-France : Raphaël TREMBLEAU

Tél. : 06 03 71 89 92

Fogefor du Centre :

Antoine de LAURISTON Tél. : 02 38 53 78 04

Syndicats des forestiers privés :

Cher : 02 48 70 45 60

Eure-et-Loir : 02 37 24 46 87

Indre : 02 54 61 61 61

Indre-et-Loire : 02 47 38 53 73

Loir-et-Cher : 02 54 55 80 00

Loiret : 02 38 62 45 13

Ile-de-France : 01 47 20 36 32

PEFC Ouest :

Olivier BILLEAU Tél. 02 40 40 26 38

JOURNAL TRIMESTRIEL D'INFORMATION FORESTIÈRE

Publié par :

Le Centre Régional de la Propriété Forestière

d'Île-de-France et du Centre-Val de Loire

43 rue du Boeuf Saint Paterne - 45000 ORLÉANS

Tél. 02 38 53 07 91 - Fax 02 38 62 28 37

ifc@cnpf.fr - ifc.cnpf.fr

Avec la participation financière de la Chambre

d'agriculture de région Ile-de-France, du syndicat des

forestiers privés d'Île-de-France et de l'Union Régionale

des syndicats des forestiers privés du Centre-Val de Loire,

ainsi que de Velbois.

Vos prochaines réunions

Pour vous former, vous informer et débattre : des réunions accessibles à tous...

Réunions extraites du programme de formation 2021 en Centre-Val de Loire et Île-de-France (à retrouver sur ifc.cnpf.fr)



N°	Date	Lieu	Réunions du 04 mars au 28 mai	Organismes
03	Lundi 15 mars	Indre	Comment gérer une petite propriété forestière ?	CRPF et CETEF de l'Indre
03	Vendredi 26 mars	Eure-et-Loir	Evaluer la santé des arbres grâce à la méthode ARCHI (ateliers pratiques en forêt)	CRPF / GVF 28
05	Vendredi 9 avril	Cher (Pays-Fort)	Visite d'une propriété boisée : quelles interventions dans un contexte de climat changeant ?	CRPF / CETEF du Berry
06	Samedi 10 avril	Yvelines	Autécologie et gestion des feuillus variés dans un contexte de changement climatique	CRPF / Chambre d'Agriculture d'Île-de-France
07	Vendredi 23 avril	Loiret (Sologne)	Prévenir, et lutter contre les incendies de forêt	CRPF / SYLVOCAB / SDIS 45 / GEDEF Loiret-Sologne
08	Vendredi 30 avril	Indre et Loire	Dépérissement des chênes : surveillance et diagnostic, comment agir ?	CETEF de Touraine / CRPF
09	Vendredi 30 avril	Essonne (Buno-Bonneveaux)	Habitats Natura 2000 en forêt et résilience aux changements climatiques	PNR du Gâtinais Français / CRPF
10	Samedi 22 mai	Val-d'Oise	A la découverte des forêts privées du Val-d'Oise	CRPF / Chambre d'Agriculture d'Île-de-France
11	Vendredi 28 mai	Loir-et-Cher Nord	Santé des forêts : à l'écoute de ma forêt dans un contexte de changement climatique	GDF 41 / CRPF
12	Lundi 31 mai	Indre	Les diagnostics de gestion et les outils de description sylvo-climatiques	CRPF / CETEF 36
13	Lundi 31 mai	Yvelines	Parcs boisés : apprendre les caractéristiques paysagères, les techniques d'entretien, les aspects juridiques	CRPF

Pour toute information : CRPF au 02 38 53 29 21

Retrouvez le programme complet ainsi que les invitations à ces réunions sur le site ifc.cnpf.fr

(disponibles 3 semaines avant la réunion)

N'oubliez pas de vous inscrire aux réunions :

vous serez ainsi informé de toute modification de dernière minute !

Cette revue vous a été adressée sur la base des informations cadastrales détenues par le CRPF. Si vous ne souhaitez plus être destinataire de nos courriers ou si vous désirez accéder aux informations vous concernant, il vous suffit de l'exprimer par écrit auprès du CRPF en indiquant vos coordonnées.



PEFC[™]
10-31-3175

Certifié PEFC
pefc-france.org

Directeur de la publication :

Jean-Pierre PIGANIOL

Rédaction et maquettage : Léa BOUBET

Photo de couverture : Florent GALLOIS

Abonnement gratuit.

Impression : Prevost Offset

1 trimestre 2021 • ISSN : 1953-1923

Imprimé sur papier certifié PEFC